

Surveillant(e) de nuit qualifié(e)

SNQ: Certificat de formation
à la fonction de surveillant(e)
de nuit qualifié(e)

Formation labellisée par la CPNE - FP (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)

La formation

Durée

203 heures de formation programmées sur **29 journées** (plusieurs regroupements) réparties sur **une durée maximale de 12 mois**.

Objectifs

- Développer la capacité à se repérer dans sa pratique au sein du dispositif institutionnel et du projet d'établissement : clarifier ses missions, fonctions, responsabilités et leurs limites ;
- S'initier à la compréhension des difficultés des personnes accueillies pour y adapter sa posture et ses pratiques professionnelles de surveillance ;
- Contribuer de sa place au projet éducatif, social ou de soins ;
- Assurer dans les règles la sécurité des personnes et des biens et selon les procédures propres à chaque établissement : connaître les conduites à tenir en cas d'urgence, repérer, anticiper, intervenir ;
- Comprendre les caractéristiques et les risques du travail de nuit et savoir en prévenir les effets.
- S'intégrer dans une équipe pluri professionnelle et développer des modes de coopération et de participation au travail commun ainsi que des outils de coordination et de communication avec ses membres, dans la perspective de la continuité et de la cohérence de la prise en charge ;
- Construire collectivement et formaliser des processus et des méthodes d'intervention : observer, analyser, intervenir, évaluer, rendre compte, prendre du recul.

Contenu Pédagogique

La formation des surveillant(e)s de nuit qualifié(e)s (**SNQ**) s'articule autour de 3 grands domaines de formation dont deux sont communs avec la formation des maître(sse)s de maison (**MM**).

Formation
qualifiante

La fonction

Le métier de surveillant de nuit est lié à la surveillance des biens et des individus durant la nuit sur un lieu d'hébergement collectif de personnes en situation de handicap, de difficultés sociales ou de dépendance due à l'âge. Ses fonctions sont :

- de garantir la sécurité des biens et des personnes durant la nuit,
- d'assurer la gestion nocturne des situations d'urgence et de crise dans les conditions prévues au projet d'établissement,
- de savoir garantir les meilleures conditions de repos à tous les usagers,
- d'assurer un relais entre les équipes de jour et de nuit, dans un esprit de cohérence et de continuité de la prise en charge.

Chaque domaine de formation est constitué de modules qui peuvent être suivis indépendamment les uns des autres dans un délai de 12 mois maximum

- **Domaine de formation 1 (spécifique SNQ) : assurer la sécurité des personnes et des biens**
 - Module 1 : Rôle et fonctions du Surveillant(e) de Nuit Qualifié
 - Module 2 : La sécurité des personnes et des biens
 - Module 3 : Les techniques d'hygiène et de confort
 - Module 4 : Le travail de nuit
- **Domaine de formation 2 (commun SNQ/MM) : accompagnement des personnes :**
 - Module 6 : Les problématiques des publics
 - Module 7 : Les fondements et les méthodes de l'accompagnement
- **Domaine de formation 3 (commun SNQ/MM) : travail en équipe**
 - Module 8 : Le cadre institutionnel de la fonction
 - Module 9 : Le travail en équipe pluri professionnelle
 - Module 10 : L'accompagnement méthodologique

Stages

Pour les demandeurs d'emploi, **un stage de 175 heures** sera à réaliser dans le champ professionnel des surveillant(e) de nuit, au cours de la formation (la durée pourra en être réduite en fonction de l'expérience)

Pour les personnes titulaires du certificat de maître(sse)s de maison, **un stage de 70 heures** sera à réaliser dans le champ professionnel des surveillant(e) de nuit (la durée pourra en être réduite en fonction de l'expérience).

Méthode pédagogique

La pédagogie mise en œuvre s'appuie sur les expériences vécues par les participants dans leurs établissements. Elle s'appuie sur des cas concrets et sur l'analyse des pratiques pour mettre en évidence une posture professionnelle, des pratiques adaptées et une méthodologie d'intervention.

D'autre part, l'organisation modulaire permet la construction de parcours individualisés, prenant en compte les acquis de chaque stagiaire et l'aide à l'élaboration d'un parcours cohérent et équilibré vers l'acquisition de la qualification recherchée.

Validation de la formation

La formation a un caractère qualifiant. Elle est certifiée par la commission paritaire nationale de l'emploi et de la Formation Professionnelle (CPNE - FP) de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif. Elle est de ce fait, reconnue dans la convention collective 66. Un certificat de formation est délivré par la CPNE - FP dès lors que le candidat a satisfait aux épreuves d'évaluation de fin de formation et qu'il a suivi la totalité de la formation.

Conditions d'accès à la formation

Conditions d'admission

- Etre majeur au moment de l'entrée en formation ;
- Salarié exerçant (ou appelé à exercer à l'issue de la formation) tout ou partie de la fonction de surveillant(e) de nuit qualifié(e) ;
- Pour les demandeurs d'emploi : avoir réalisé une évaluation en milieu de travail de 2 semaines ou attester d'une expérience professionnelle de 2 semaines minimum dans le secteur correspondant à l'emploi visé.

Employeurs et lieux d'exercice professionnel

Le surveillant de nuit exerce dans des établissements pour enfants et adultes

- *du secteur social : foyer de vie et d'hébergement, maison-relais, maison d'enfants à caractère social, centre d'hébergement et de réinsertion sociale...*
- *du secteur médico-social : maison d'accueil spécialisé, foyer d'accueil médicalisé, institut thérapeutique éducatif et pédagogique, institut médico-éducatif...*
- *du secteur sanitaire : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes...*

- Pour les personnes titulaires du certificat de maître(sse) de maison : avoir réalisé une évaluation en milieu de travail de 10 jours ou attester d'une expérience professionnelle de 2 semaines minimum dans le secteur correspondant à l'emploi visé.

Modalités d'accès

- Dossier complet avec le financement de la formation ;
- Pour les demandeurs d'emploi, un entretien de vérification du projet et du financement valide l'entrée en formation.

Allègements de formation

Pour les personnes titulaires du certificat de maître(sse) de maison, des allègements de formation seront possibles pour les domaines communs avec la formation de surveillant(e) de nuit qualifié(e) sous réserve d'un entretien de positionnement à l'entrée en formation.

D'autres acquis antérieurs à la formation peuvent également être pris en compte (PSC1, etc.) et donner lieu à des allègements de formation.

Financements et ressources pendant la formation

Les possibilités de financement de la formation sont diverses :

- Plan de formation de l'entreprise ;
- Congé individuel de formation (CIF) ;
- Aides financières de Pôle Emploi ;
- Autofinancement ;
- Aides diverses.

Lieux de formation

Lorient, Morlaix, Rennes et Saint-Brieuc.

Coût et calendrier sur www.askoria.eu

Contacts

ASKORIA Lorient : 02 97 87 65 10 - lorient@askoria.eu

ASKORIA Morlaix : 02 98 63 23 00 - morlaix@askoria.eu

ASKORIA Rennes : 02 99 59 41 41 - rennes@askoria.eu

ASKORIA Saint-Brieuc : 02 96 78 86 20 - saintbrieuc@askoria.eu

Retrouvez toute l'actualité
d'ASKORIA sur

www.askoria.eu